

**» ANJOU ACTIPARC « La Guittière » à SEICHES SUR LE
Loir – APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS
PUBLICS).**

Rapporteur : Patrice DAVIAU

Par délibération en date du 7 mars 2007, notre Conseil Communautaire a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Anjou Actiparc "La Guittière" à SEICHES SUR LE LOIR pour l'accueil d'activités industrielles, logistiques et artisanales.

Il a été établi, en cohérence avec le projet de ZAC, le programme des équipements publics à réaliser, et ce en application des dispositions de l'article R 311-7a du Code de l'Urbanisme.

Le programme des équipements publics définit la nature, les caractéristiques, le maître d'ouvrage et le gestionnaire de chacun de ces équipements.

Vu le programme des équipements publics annexé, et conformément aux dispositions de l'article R 311-8 du Code de l'Urbanisme, je vous propose :

- d'approuver le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Anjou Actiparc "La Guittière",
- de procéder aux formalités de publicité réglementaires prévues par l'article R 311-9 du Code de l'Urbanisme qui renvoie à l'article R 311-5 dudit code, à savoir :
 - affichage de la présente délibération avec mise à disposition du dossier de réalisation contenant le projet du programme des équipements publics au siège de communauté pendant un mois,
 - insertion de la mention de cet affichage et du lieu de consultation du dossier de réalisation en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs.

Décision du Conseil Communautaire : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE l'ensemble de ces propositions.

**Pour extrait certifié conforme,
Le 11 Juillet 2007
Le Président : A. LAINARD**



Département
de
Maine et Loire

Arrondissement
Angers

Communauté de
Communes du Loir
Seiches sur le Loir

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la
Communauté de Communes du Loir**

Séance du 11 Juillet 2007

L'an deux mil sept, le onze du mois de Juillet, à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Loir s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de CORNILLE les CAVES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André LAINARD, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Objet :
Anjou Actiparc
« la Guittière »
Approbation du
programme des
équipements
publics.

Convocation du :
03/07/2007

Nbre de délégués
en exercice : 31

Nbre de délégués
Présents : 27
Affiché le : 17
Juillet 2007

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
BEAUVAU	M. Henri MONNIER M. Marc BERARDI	
CHAUMONT D'ANJOU	M. François EDIN	Mme Solange de Savignac
CORZÉ	M. Augustin DERSOIR	Mme Régine SAMSON
JARZÉ	Mme Elisabeth MARQUET M. Jean-Albert MARCHAISON M. Noël LUSSON	
LA CHAPELLE ST LAUD	M. Jean-Paul BOMPAS M. Raymond CAILTON	
LÉZIGNÉ	M. Henri LEBRUN M. Patrice AILLERIE	
HUILLE	M. Guy ADRION	
LUÉ EN BAUGEOIS	M. Bernard de la PERRAUDIERE	
MARCE	M. Patrice DAVIAU M. Patrick MERCIER	
MONTREUIL SUR LOIR	M. Jean-Claude CHUPIN Mme Véronique RENOUE	
SEICHES SUR LE LOIR	M. André LAINARD M. Jacky TOUCHET M. Philippe LAURENT M. Gérard LAGACHE	M. René ANDROUAIN
SERMAISE	M. Jean-Claude FOUQUE	
<u>EXCUSES</u>		
SEICHES	M. Norbert JEANNEAU	
CHAUMONT D'ANJOU	M. Jean-Pierre BAUDOUIN	
HUILLE	M. Jean-Claude GACHIGNARD	
LUE EN BAUGEOIS	Mme Danièle COIGNARD	
SERMAISE	M. Bernard DUPERRAY	
CORZE	M. Dominique PILLET M. Georges ARTHUS	